

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE D'AUBERVACANCES-LOISIRS DU MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021

## **ETAIENT PRESENTS :**

Yasmina Baziz – *Adjointe à Mme le Maire, déléguée à la jeunesse et à la réussite éducative*

Lelia Ben Cheick – *Représentante suppléante des parents*

Rédouane Bensaber – *Membre actif*

Sabrina Cherifi – *Représentante titulaire des parents*

Yonel Cohen-Hadria – *Membre de droit*

Nicole Cossard – *Membre active*

Guillaume Godin – *Adjoint à Mme le Maire, délégué à l'enfance,*

Lydia Kerleau – *Membre active*

Patrice Lavaud – *Membre actif*

Jacqueline Leguillard – *Représentante titulaire des parents*

Guillaume Lescaut – *Membre de droit*

José Leserre – *Adjoint à Mme le Maire, délégué aux finances*

Florencio Martin – *Président, représentant titulaire des parents*

Nacima Mahfoufi – *Représentante titulaire des parents*

Khokha Slamani – *Représentante suppléante des parents*

Naouale Zakhnine – *Représentante suppléante des parents*

## **ADMINISTRATION :**

Stéphanie Alberto – *Responsable pédagogique secteur loisirs*

Célia Bacchini – *Directrice d'Aubervacances-Loisirs*

Souad Baouia – *Responsable pédagogique secteur vacances*

Camille Borgeais – *Responsable administrative*

Sabrina Fascione – *Responsable du bureau des inscriptions*

Pierre Martin – *Adjoint à la responsable pédagogique secteur loisirs*

## **ETAIENT REPRESENTES :**

Najate Bouddou – *Représentante titulaire des parents*

Nelson Mairesse – *Représentent suppléant des parents*

Laurence Vachet – *Membre actif*

## **ETAIENT INVITES :**

Joseph Lopez – *Membre titulaire du CSE*

Houria Guendouzi – *Membre suppléante du CSE*

Isabelle Afonso – *Représentante titulaire des parents*

Marie-Amélie Anquetil – *Membre de droit*

Christophe Arab – *représentant titulaire des parents*

Nabil Baziz - *Représentant titulaire des parents*

Joinna Ayed Khadra - *Représentante titulaire des parents*

Vanessa Kenge Bikebi — *Représentante titulaire des parents*

Chrystal Le Moing – *Représentante titulaire des parents*

Naoual Lesfar – *Représentante suppléante des parents*

Bachir Nait Amer – *Représentent suppléant des parents*

Laurence Vachet – *Membre adhérents collectifs*

Ordre du jour : Informations concernant le devenir de l'association

M. Florencio MARTIN ouvre la séance à 19h08.

Le quorum est atteint car 17 membres sont présents et 2 sont représentés.

M. Florencio MARTIN informe les administrateurs qu'un courrier a été envoyé le 12 novembre 2021 à Mme le Maire afin qu'elle puisse nous recevoir dans les meilleurs délais pour d'une part, actualiser la convention d'objectifs et de moyens pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022 - dont nous avons pour le moment aucune connaissance de la durée – et d'autre part, nous communiquer les résultats de l'audit mené par le cabinet EY.

Il ajoute que suite à ce courrier, Mme le Maire a informé par courrier l'association ce vendredi 19 novembre 2021 de sa décision de re-municipaliser les activités de l'association au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il indique aux administrateurs qu'il a provoqué un conseil d'Administration Extraordinaire pour les informer de la décision prise par Mme le Maire.

Mme Célia BACCHINI ajoute que suite à cette annonce, les salariés ont été informés lors d'une réunion le lundi 22 novembre 2021 au matin. Dans un second temps, les représentants du Comité Social et Economique ont été reçus par le Président et la Direction d'Aubervacances-Loisirs.

A l'issue de ce Conseil d'Administration Extraordinaire, l'ensemble des familles adhérentes d'Aubervacances-Loisirs sera informé par courrier.

M. Florencio MARTIN prend la parole et déclare que l'association attend désormais une rencontre avec Mme le Maire.

Il signale avoir été surpris par la manière dont il a été informé de cette décision. D'un point de vue personnel, il déclare que la manière de mettre fin à ce partenariat de plus de 25 ans lui paraît quelque peu cavalière. Il aurait souhaité que la forme eusse été plus respectueuse.

Mme Jacqueline LEGUILLARD ajoute que c'est également le point de vue de certains parents.

Mme Florencio MARTIN ajoute que si la décision semble prise, il convient maintenant de s'interroger sur l'avenir des salariés que la Ville est tenue de reprendre par transfert.

Les élus étant présents, M. Florencio MARTIN demande s'ils souhaitent prendre la parole pour apporter d'éventuelles précisions.

M. José LESERRE prend la parole et déclare que l'avenir, c'est désormais l'intégration des salariés dans le Service Public. La Municipalité s'est donnée 9 mois pour y parvenir. Il ajoute que tous ceux et celles qui le souhaitent pourront intégrer la Ville.

M. José LESERRE remercie l'association pour le partenariat. Il souhaite que le nécessaire soit fait pour que le service rendu à la population perdure et compte sur un travail en bonne intelligence des uns et des autres pour réussir cette remunicipalisation.

Mme Jacqueline LEGUILLARD prend la parole et déclare que la forme de cette annonce qui met fin à 25 ans de travail est inadmissible. Elle ajoute que cela s'est fait comme si les parents n'existaient pas et se demande comment elle va réussir à temporiser la colère des familles.

Mme Samia RIQUELME déclare que cela semble facile de faire une telle annonce par mail puis de demander aux concerné(e)s de poursuivre le travail engagé. Le procédé lui apparaît comme violent institutionnellement mais aussi et surtout humainement. Elle aurait souhaité que l'association soit reçue.

M. José LESERRE signale qu'il y a un risque juridique.

Mme Samia RIQUELME répond que le risque juridique est inhérent à la fonction de tous les maires.

Mme Jacqueline LEGUILLARD ajoute qu'elle trouve malhonnête d'avoir fait attendre salariés et les parents alors que la décision était sans doute déjà prise lors du dernier conseil d'administration.

M. José LESERRE répond que la décision émane d'un groupe qui s'est mis d'accord.

Mme Nacima MAHFOUFI demande de quel groupe il s'agit.

M. José LESERRE répond que pour des problèmes juridiques et pratiques, la Municipalité a choisi de remunicipaliser les activités de l'association.

Mme Jacqueline LEGUILLARD demande pourquoi la décision n'a jamais émergé sous les anciennes mandatures.

M. José LESERRE répond qu'une étude avait été menée par l'ancienne mandature, étude qui aurait peut-être aboutie au même résultat qu'actuellement. S'il ne peut présager de ce qu'aurait été la décision politique de l'ancien maire, il ajoute que, cette fois, la décision politique a été prise.

M. Florencio MARTIN rappelle que plusieurs solutions avaient été évoquées. Peut-être que la solution retenue aujourd'hui aurait été différente sous une autre mandature, comme la mise en place d'une délégation de service public ou la refonte de la convention d'objectifs et de moyens.

Mme Célia BACCHINI prend la parole et informe les administrateurs que le mercredi 17 novembre, M. Guillaume GODIN, élu à l'enfance, a informé le Président de l'association qu'il était toujours dans l'attente d'une date de rencontre avec Mme le Maire et qu'un courrier allait lui être envoyé. Il a alors affirmé qu'il ignorait la teneur de ce courrier.

Elle ajoute qu'il lui aurait semblé correct que Mme le Maire reçoive le Président en lui faisant part de sa décision de vive voix au regard de toutes ces années de partenariat et par égard envers les salariés d'Aubervacances-Loisirs.

M. José LESERRE répond que cela n'aurait pas changé la décision prise.

Mme Célia BACCHINI répond que la forme est très importante.

M. José LESERRE signale que la reprise des salariés est garantie et précise que rien ne va changer pour eux. Il s'agit uniquement d'un transfert juridique.

Il ajoute que les choses auraient pu se faire différemment sur la forme mais que la décision finale aurait été la même. L'association a bien travaillé, maintenant il faut regarder l'avenir.

M. Florencio MARTIN répond qu'un élément primordial dans un partenariat c'est la confiance. Il ajoute que la manière de procéder lui semble cavalière voire déplacée, particulièrement pour un travail de 25 ans en commun.

M. José LESERRE déclare qu'il informera Mme le Maire de ce point de vue.

M. Florencio MARTIN ajoute que, dans ce contexte de mensonge par omission, il ne voit pas comment le transfert pourra se faire dans un climat apaisé de confiance.

Il ajoute qu'il sera particulièrement attentif aux conditions de ce transfert, au moment T mais également au moment T+1, lors d'une possible modification de l'organisation et des conditions de travail restées inchangées jusqu'alors.

Il signale que les salariés associatifs, titulaires d'un contrat de droit privé, vont devoir être correctement informés de ce qu'est un contrat de droit public et de tous les éléments pouvant leur permettre de faire un choix pour leur avenir. Cet échange devra se faire en amont du transfert pour que les salariés aient une information parfaite des changements à venir.

M. José LESERRE répond que cela sera fait. Les politiques ont pris leur décision, c'est maintenant à l'Administration de mettre en œuvre les décisions politiques en intégrant tout le personnel d'Aubervacances-Loisirs à salaire égal en prenant en compte leur déroulement de carrière.

Mme Célia BACCHINI répond que cela n'était pas clairement annoncé sur le courrier envoyé par Mme le Maire.

M. Florencio MARTIN propose de lire, avec l'accord des élus présents, le courrier envoyé par Aubervacances-Loisirs à Mme le Maire ainsi que le courrier de réponse de Mme FRANCKET.

Avant cela, M. Guillaume GODIN prend la parole et affirme que le mercredi 17 novembre, il était toujours dans l'attente d'une proposition de rendez-vous pour Aubervacances-Loisirs. Il ajoute qu'il n'avait pas eu lecture du dit courrier. Il signale que le courrier envoyé à Mme le Maire par M. Florencio MARTIN a déclenché une réponse écrite. La voie retenue par le Président de l'association étant celle du mail avec pièce-jointe, c'est également celle-ci qui a été retenue pour répondre à ce courrier.

M. Guillaume GODIN ajoute que l'administration a apporté aux élus les 3 solutions envisageables et les freins et leviers correspondants. La majorité municipale a pris cette décision après cette analyse. Il ajoute que s'il savait que le choix quant à l'avenir de l'association tendait vers la municipalisation, il ignorait qu'un courrier allait être envoyé et était dans l'attente d'une date de rencontre.

Mme Célia BACCHINI répond que sur le courrier envoyé à Mme le Maire, le Président de l'association demandait à être reçu pour discuter des termes de la prochaine convention avec la Ville. L'association ne demandait pas que la décision prise lui soit notifiée par courrier.

M. José LESERRE indique qu'une étape a été brulée.

M. Florencio MARTIN ajoute que l'étape brulée est celle de la politesse.

Mme Célia BACCHINI souligne le caractère essentiel de cette étape.

M. José LESERRE répond que cela ne change rien sur le fond.

M. Florencio MARTIN répond que cela change énormément de choses concernant la confiance de la relation.

M. Guillaume GODIN prend la parole et signale que la décision de remunicipalisation a été prise de concert avec plusieurs membres de l'équipe municipale. La Directrice Générale Adjointe des services a présenté les différentes solutions possibles et Mme le Maire a tranché. Il ajoute que l'étape d'annonce officielle sous forme de rencontre a manqué et s'en excuse.

Mme Samia RIQUELME signale que bien que M. Guillaume GODIN ait ignoré l'envoi du courrier, il savait que la décision était prise. Elle s'étonne que M. Guillaume GODIN ait affirmé le contraire. Elle ajoute que ce procédé est malhonnête.

M. José LESERRE signale que l'important est désormais l'intégration des salariés à la Ville.

Mme Nacima MAHFOUFI prend la parole et déclare que s'il faut désormais regarder vers l'avenir, il faut également revenir sur le passé. Elle ajoute que lors du précédent conseil d'administration, les élus présents avaient présenté 3 solutions tenables pour mettre l'association en conformité avec la loi. Elle signale qu'il avait alors été annoncé que l'association et sa gouvernance seraient associées à la décision.

Elle ajoute que la décision a, en réalité, été prise de manière unilatérale, sans aucune consultation des parents qui sont également des citoyens de cette ville.

Enfin, elle s'interroge sur le groupe mentionné précédemment, groupe ayant pris la décision finale. Elle demande qui était ce groupe et pourquoi a-t-il choisi cette solution plutôt qu'une autre.

M. José LESERRE répond que la forme de l'association est aujourd'hui illégale.

Mme Nacima MAHFOUFI répond qu'il aurait été possible de faire une consultation, une convention. Elle ajoute que le choix a été fait de municipaliser de façon malhonnête et anti-citoyenne.

Elle poursuit en indiquant que malgré des questions précises posées sur le devenir des salariés de l'association, aucune réponse claire n'est apportée. Elle se questionne sur cette prise de décision alors que les élus semblent tout ignorer des salariés associatifs et de leurs statuts.

M. Florencio MARTIN propose de lire les courriers mentionnés précédemment.

Il ajoute que les élus seront invités à répondre à différentes interrogations suite à la lecture.

Il donne la parole à Mme Célia BACCHINI pour la lecture du 1<sup>er</sup> courrier envoyé par l'association le 12 novembre 2021.

M. Florencio MARTIN lit ensuite le courrier de réponse de Mme le Maire, reçu le 19 novembre 2021.

Concernant le risque fort suivant « absence de pilotage de la subvention versée par la Ville au regard du niveau réel d'activité », M. Florencio MARTIN demande quel est le questionnement : est-ce une interrogation concernant le pilotage de la Direction de l'association sur son budget ou de la Ville sur la subvention versée à l'association ? Le reproche est-il fait à l'association ou à l'Administration de la Ville ?

M. José LESERRE répond que cela est partagé.

M. Florencio MARTIN répond que, concernant le pilotage de la subvention, cela relève surtout de la Ville.

M. José LESERRE signale que, les élus, depuis leur prise de fonction, ont toujours réclamé une meilleure collaboration entre l'association et les services de la Ville pour ce qui est du suivi de la subvention.

M. Florencio MARTIN répond que l'association a toujours répondu aux sollicitations de l'Administration de la Ville.

Concernant l'argument avancé de « pilotage de la subvention », Monsieur Florencio MARTIN signale que la remarque ne s'adresse pas à l'association mais à la Ville. Ce frein aurait d'ailleurs pu être levé par la rédaction d'une convention plus précise sur l'affectation de la subvention municipale.

Mme Célia BACCHINI interroge les élus présents : lorsque le cabinet d'Audit mandaté leur a effectué un retour concernant Aubervacances-Loisirs, ont-ils posé des questions sur les conclusions rendues ?

M. Florencio MARTIN ajoute que la convention actuelle n'est pas rédigée de manière suffisamment explicite pour que la Ville puisse suivre l'allocation des moyens à l'Association. Comme dans le rapport de la Cour des Comptes de 2016, il est demandé un fléchage plus précis des sommes allouées par subvention. Cette remarque est à destination de la Ville qui doit flécher plus précisément les moyens alloués.

Il signale que les différentes municipalités successives ont mandaté des audits auprès d'Aubervacances-Loisirs. Ces audits n'ont relevé ni mauvaise gestion, ni malversation.

Il ajoute que les excédents dégagés par l'Association témoignent du souci d'économie de cette dernière, en lien avec les consignes municipales données. Ces réserves sont également le reflet des fluctuations de fréquentation des structures avec pour exemple l'année COVID. Elles permettent également d'assurer le fonds de roulement de l'Association.

Il conclue en indiquant qu'il manque une lecture critique du rapport du cabinet EY pour comprendre les remarques.

M. Guillaume GODIN répond que la volonté municipale n'est pas d'être en opposition avec l'Association. Le constat évoqué par le cabinet EY est que la forme de partenariat qui lie la Ville à Aubervacances n'est pas légale.

M. Florencio MARTIN signale qu'il aurait pu être envisagé de retravailler une convention avec une définition plus précise du pilotage de la subvention.

M. José LESERRE répond que cela n'a pas été le choix de la Municipalité.

Mme Célia BACCHINI signale que l'association et l'ensemble des salariés ont besoin de comprendre pourquoi ce choix a été fait au détriment d'une nouvelle convention ou d'un appel d'offre.

M. Florencio MARTIN signale que lors d'un audit, il est tout à fait possible de mettre en exergue la solution défendue par le mandataire.

M. José LESERRE répond qu'il n'est pas d'accord. La Ville n'a fait que suivre les préconisations de la Cour des Comptes et du Préfet.

M. Florencio MARTIN répond que ce n'est pas la décision qui pose question mais le cheminement présenté par la Ville ayant abouti à ce choix.

M. José LESERRE répond qu'un autre choix aurait effectivement pu être fait mais que, dans un souci de reprise de l'ensemble du personnel, c'est la municipalisation qui a été retenue.

M. Florencio MARTIN répond que, compte-tenu que la Ville est la seule cliente de l'association, la reprise du personnel est obligatoire. Il reprend ensuite la lecture du courrier traitant des excédents de l'association (notamment en 2020, année COVID). Il ajoute que suite à la baisse de fréquentation liée à l'épidémie de COVID, l'association a vu son excédent atteindre 590 000 euros soit même pas un trimestre de charge comme préconisé par le Commissaire aux Comptes. Il rappelle que l'excédent dégagé par l'Association lui a longtemps permis d'éviter de solliciter la Ville comme elle a dû le faire cet été afin d'éviter un défaut de paiement. Il ajoute que l'avance de subvention sollicitée cet été n'est arrivée qu'en septembre.

M. Guillaume GODIN signale que les services financiers de la Ville n'avaient, à ce moment-là, pas les mêmes chiffres en terme de situation financière que l'Association.

Mme Célia BACCHINI répond qu'elle ne comprend pas pourquoi ils n'avaient pas les mêmes chiffres puisque qu'ils se sont basés sur un tableau Excel que nous leur avons communiqué. Ils n'ont, sans doute, pas fait la même lecture.

Elle ajoute que pour que les fonds soient débloqués, elle a été contrainte d'envoyer une photo des comptes en banque de l'association. Elle signale que ce genre de procédé ne présage pas d'une relation de confiance entre la Ville et l'Association.

Elle signale que ce manque de travail commun s'est de nouveau fait sentir pour la construction du BP 2022. Alors que l'Association demandait un temps de travail à la Ville, elle a reçu un dossier CERFA à remplir sans autre explication si ce n'est que la subvention serait identique à celle de 2019.

M. Florencio MARTIN ajoute que le problème de lecture des chiffres est encore une fois la résultante du décalage entre les notifications d'attribution des subventions et leur arrivée sur le compte en banque mais aussi de la compréhension du fait qu'outre la subvention municipale, l'Association reçoit aussi des moyens en nature, comme du personnel mis à disposition.

Mme Nacima MAHFOUFI signale que cela avait déjà été abordé lors d'anciens échanges lors desquels les administrateurs avaient été informés de ce fonctionnement.

M. Florencio MARTIN reprend la lecture du courrier. Il rappelle que, concernant le risque lié à la participation des familles, cette dernière ne représente que 7% du budget global de l'association. Concernant l'absence de remboursement des agents mis à disposition, M. Florencio MARTIN rappelle que lors de l'élaboration de la dernière convention, ce point avait été soulevé par l'association. La Ville avait alors refusé d'augmenter d'autant la subvention allouée, ce qui aurait permis à Aubervacances-Loisirs de rembourser les salaires des agents mis à disposition.

Il poursuit la lecture du courrier mettant en relief le risque de détournement des missions des salariés mis à disposition et interroge les élus présents sur les éléments de non-conformité des missions des salariés mis à disposition.

M. José LESERRE répond que, même sans problème de conformité relevé, la municipalisation aurait été mise en place.

Mme Nacima MAHFOUFI demande pourquoi, dans ces conditions, avoir mandaté un audit.

Mme Samia RIQUELME ajoute que la Ville aurait pu faire l'économie de cet audit si la décision était déjà prise en amont.

M. Florencio MARTIN reprend la lecture du courrier. Il évoque les risques moyens mis en reliefs par le cabinet EY :

- Absence de publication des comptes,
- Procès-Verbaux d'Assemblée Générales insuffisants.

Sur le 1<sup>er</sup> point, M. Florencio MARTIN signale que ce problème n'avait pas été soulevé par la Cour des Comptes. Il ajoute que les comptes sont envoyés chaque année en Préfecture sous format papier. L'association ignorait que la publication des comptes se faisant de manière exclusivement dématérialisée. Cela a été régularisé depuis la remarque. Les comptes ont été transmis par voie dématérialisée en remontant jusqu'en 2015.

Concernant le 2<sup>ème</sup> point, M. Florencio MARTIN signale que, lors de l'Assemblée Générale, l'ordre du jour est toujours le même à savoir : lecture du rapport d'activités, lecture du rapport financier, renouvellement partiel des membres du conseil et publication des résultats. Il ajoute qu'outre le vote de ces points, il n'y a en général très peu de débat ou questions.

M. Florencio MARTIN poursuit la lecture du courrier. Il demande ensuite, afin d'éclairer les salariés sur leur condition de reprise, comment le cabinet d'audit a identifié Aubervacances-Loisirs puisque la forme retenue détermine les conditions du transfert.

M. José LESERRE répond que l'ensemble du personnel sera intégré car c'est une obligation.

M. Patrice LAVAUD prend la parole et remercie les salariés de l'association qui, depuis plus de 25 ans, s'adaptent aux différentes Municipalités. Il salue la capacité d'adaptation d'Aubervacances-Loisirs face à la réforme des rythmes scolaires, face à l'épidémie de COVID19 ... Il ajoute que le fait de balayer ces 25 ans d'histoire d'un revers de main n'est pas acceptable et que cela ne présage pas d'une relation de confiance. Il signale que lors du dernier conseil, il avait été annoncé que la Municipalité reprendrait une partie du personnel en cas de municipalisation. Comment savoir alors ce qu'il faut croire.

Il se demande quel service public sera rendu une fois l'association municipalisée, quelles seront les conditions de travail pour les salariés et quels seront moyens alloués.

Il déclare qu'il faudrait que la Ville assume ces choix et qu'elle sera, de toute façon, contrainte de le faire une fois qu'Aubervacances-Loisirs aura disparu. Il faudra alors assumer la suppression de centres de vacances, la dégradation du service rendu dans les centres de loisirs, la disparition des mini-séjours...

Il conclue en signalant que l'Association peut être fière du travail qui a été fait, travail qui a permis d'offrir des loisirs et des vacances à des milliers d'enfants d'Aubervilliers.

M. Florencio MARTIN reprend la parole et poursuit la lecture du courrier. Il signale que l'augmentation significative de la masse salariale s'explique, et ce n'est pas nouveau, pas le départ d'agents mis à disposition, départs comblés par des salariés associatifs. Ce point a été évoqué à de nombreuses reprises par l'Association auprès de l'Administration. Il semble aujourd'hui que l'Administration n'est pas transmis ces éléments à Mme le Maire qui semble les ignorer.

M. Florencio MARTIN signale que ce qui le gêne, dans les 2 derniers paragraphes du courrier lu, est bien le sentiment que la gestion d'Aubervacances-Loisirs semble remise en cause.

M. Yonel COHEN HADRIA prend la parole. Il déclare, qu'après 10 ans au sein du conseil d'administration de l'association, que l'entame de réunion consistant à remercier Aubervacances-Loisirs et à demander à ce que le travail engagé soit poursuivi, est insultante et honteuse.

Il demande ensuite pourquoi un cabinet d'audit a été mandaté si la décision était déjà prise.

Sur ce point, M. Yonel COHEN HADRIA déclare que l'audit a permis de bloquer la décision déjà tranchée pendant les élections départementales.

Il ajoute que la machine à détruire est lancée, une machine pilotée par des gens qui ne savent rien de ce qu'il se passe dans les centres de loisirs.

Concernant la lecture du courrier de ce soir, il déclare que les éléments mis en relief sont faux et indique que les élus de l'opposition attendent les résultats de cet audit depuis 5 mois. Il rappelle que l'association avait été auditée un an auparavant et ajoute que les résultats diffèrent d'un cabinet à l'autre.

Il demande ce qu'il va advenir des enfants.

Il ajoute que depuis 10 ans, les seules difficultés soulevées par les familles lors des différents conseils concernent l'état des structures et la cantine, deux points ne relevant pas de la responsabilité de l'association.

Il signale que cette décision a été prise sans aucune consultation des salariés, des administrateurs...

Il déclare également que les salariés doivent obtenir des explications immédiates sur leur devenir et leur reprise.



Il conclue en s'insurgeant contre une attaque à l'encontre d'un acteur populaire de la ville, attaque sans causes réelles ni factuelles.

Il appelle au soutien de l'association.

M. Florencio MARTIN prend la parole en tant que parent représentant. Il se demande pourquoi, alors qu'un certain nombre de chose ne fonctionne pas à Aubervilliers, la Municipalité a choisi de supprimer l'association dont l'activité donne amplement satisfaction.

Il ajoute qu'il serait intéressant de connaître le projet de réorganisation des services en lien avec le nouvel organigramme produit depuis peu. Il demande quel est le projet envisagé pour les centres de loisirs.

Il demande si une analyse sur les subventions a été menée par la Ville. Cette dernière sera-t-elle éligible aux subventions de la C.A.F ?

Il signale que si d'un point de vue idéologique, il est understandable qu'un tel projet se mette en place, il est alors nécessaire de l'assumer politiquement, bien que ce dernier n'est pas été abordé lors de la profession de foi de Mme le Maire.

Il ajoute que, si la décision n'est pas politique, les citoyens attendent une analyse factuelle de la situation et des solutions envisagées.

Il conclue en signalant que du point de vue démocratique, il est gênant que les élus de l'opposition n'aient pas eu leur mot à dire lors d'un débat contradictoire.

Mme Jacqueline LEGUILLARD demande qui va désormais représenter les parents. Elle demande également si ces derniers auront toujours leur mot à dire.

Mme Samia RIQUELME ajoute que l'objectif est le muselage. Elle s'étonne que les élus présents ne prennent pas de notes des différents échanges et questions soulevées.

M. Yonel COHEN HADRIA signale qu'on joue avec l'avenir d'une cinquantaine de personnes et 30 ans d'histoire et qu'il faut que les élus présents l'entendent même si c'est douloureux.

M. Joseph LOPEZ prend la parole et signale, au nom de l'ensemble des salariés, que les inquiétudes sont grandes. Il demande à ce qu'une rencontre avec Mme le Maire soit rapidement programmée.

M. José LESERRE répond que la Municipalité reviendra vers les salariés via Mme Célia BACCHINI. Il ajoute que réinstaurer un climat de confiance est désormais impératif.

Mme Houria GUENDOZI prend la parole et signale que les salariés veulent avoir des informations claires sur leurs conditions de reprise pour pouvoir rebondir. Ils sont actuellement dans le flou.

M. José LESERRE répond qu'il comprend ces inquiétudes. Il ajoute que l'ensemble des salariés sera repris. La Municipalité propose à tous les salariés d'Aubervacances-Loisirs de devenir fonctionnaires territoriaux.

Plusieurs administrateurs présents demandent si les salariés seront repris en tant que fonctionnaires ou en tant que contractuels.

M. José LESERRE déclare qu'il sera très attentif au fait que les salariés qui le souhaitent intègrent la collectivité au meilleur statut et sur le même salaire.

Il ajoute que l'intégration des salariés se fera de fait. C'est un transfert. Cela ne va rien changer pour les salariés.

M. Yonel COHEN HADRIA signale que lors du 1<sup>er</sup> conseil d'administration après les élections municipales, il avait été dit qu'il n'y avait pas d'inquiétudes à avoir quant au devenir de l'association.

Mme Houria GUENDOUDI signale qu'une municipalisation des activités de loisirs a eu lieu dans sa commune et que cela a absolument tout changé.

M. José LESERRE réaffirme que les salariés seront repris sous les mêmes conditions et aux mêmes salaires.

Mme Nacima MAHFOUFI demande à ce que soient clarifiées les conditions de reprise des salariés à savoir reprise en tant que contractuel ou en tant que fonctionnaire.

M. Florencio MARTIN répond que, à son sens, les salariés seront repris sous un contrat de droit public donc en tant que contractuels de la fonction publique.

Mme Samia RIQUELME signale que les salariés ne seront donc pas fonctionnaires.

M. José LESERRE répond que l'on peut être titulaire d'un poste de contractuel.

Mme Samia RIQUELME répond que cela n'est pas la même chose quoi qu'il en soit.

Mme Nacima MAHFOUFI déclare que la fonction publique n'est pas un Graal. Il est envisageable que certains salariés n'aient pas envie de changer de statut mais aient uniquement envie de travailler dans de bonnes conditions. Peut-être préfèrent-ils cela à l'intégration à une Municipalité où ils seront susceptibles de subir une dégradation de leurs conditions de travail comme c'est le cas en centre de loisirs maternel.

Elle ajoute qu'au sein des centres de loisirs élémentaires, les animateurs sont autonomes, les activités peuvent être programmées de manière quasi immédiate. En parallèle, les places en centres de loisirs maternels doivent être réservées à l'avance plus d'un mois avant.

Elle signale qu'elle a toujours du mal à comprendre cette décision justifiée par des arguments qui ne tiennent pas et des questions restées jusqu'alors sans réponse.

Mme Khoukha SLAMANI prend la parole et demande comment la Ville compte maintenir la qualité des activités proposées sans les autres subventions que l'association allait chercher. Comment maintenir la qualité avec un budget moindre ?

M. Guillaume GODIN répond que la qualité des activités proposées n'a jamais été mise en cause. C'est un fonctionnement illégal qui est remis en question.

Il ajoute que la Municipalité n'a pas souhaité mettre en place une Délégation de Service Public, beaucoup plus dangereuse pour les salariés.

M. Rédouane BENSABER répond cela n'est pas exact puisque le prestataire choisi dans le cadre de l'appel d'offre aurait pu reprendre les salariés.

M. Guillaume GODIN déclare que la volonté municipale est de proposer aux enfants des activités de qualité qui leur permettent de s'épanouir, projet que cette dernière préfère piloter de l'intérieur.

Mme Khoukha SLAMANI demande comment la ville ira chercher les fonds que l'association obtenait via des demandes de subventions.

M. Guillaume GODIN répond qu'il est tout à fait possible de faire des demandes via des appels à projet.

Mme Samia RIQUELME alerte sur la lourdeur des procédures administratives d'une ville.

Mme Guillaume GODIN signale qu'il trouve déplacé le jugement porté sur le travail des animateurs actuellement en centres de loisirs maternels.

Mesdames ALBERTO, BACCHINI et BORGEAIS répondent unanimement que le travail des collègues des centres de loisirs maternels n'a jamais été remis en question. Ce sont les moyens alloués qui diffèrent.

Mme Yasmina BAZIZ demande comment se font les appels à projet au sein de l'association.

Mme Célia BACCHINI répond que chaque responsable de secteur répond à des appels à projet qui le concerne. Elle ajoute que les responsables du secteur loisirs ont fait, sur les dernières années, un énorme travail de recherche de subventions pour compenser la baisse de la subvention municipale. Elle ajoute qu'il est faux de dire que les subventions extérieures seront aussi importantes une fois Aubervacances absorbée par la ville car les associations bénéficient de financements plus importants que les collectivités.

Mme Nacima MAHFOUFI déclare que la Municipalité envisage peut-être d'augmenter la part payée par les parents.

M. Patrice LAVAUD prend la parole et demande officiellement des éléments concrets et des dates précises de temps de travail.

Il ajoute que les élus sont présents au conseil sans éléments concrets si ce n'est des affirmations inexactes. M. Patrice LAVAUD ajoute que, si le statut de fonctionnaire apporte une sécurité de l'emploi, il n'en est pas de même pour celui des contractuels.

Il demande à ce que le projet et l'organisation envisagés soient présentés de manière claire à l'association et aux administrateurs.

Mme Lelia BEN CHEICK prend la parole et signale que sa crainte est la perte de qualité des activités proposées. Elle ajoute qu'elle a toujours été satisfaite des programmations du centre de loisirs, des sorties programmées.

M. José LESERRE répond que la Ville reprend les salariés sous les mêmes conditions de travail donc sans changement pour ce qui est des activités proposées.

Mme Lelia BEN CHEICK signale qu'en étant représentante des parents d'élèves sur une école d'Aubervilliers, elle est témoin du manque flagrant des moyens alloués par la Ville. Elle déclare qu'elle est donc très inquiète pour la suite.

M. José LESERRE répond que la perte de qualité n'est pas l'objectif de cette remunicipalisation. L'objectif est de rentrer dans la légalité.

Mme Lelia BEN CHEICK répond que 3 solutions ont été proposées pour rentrer dans la légalité. Pourquoi ne pas les avoir étudiées ?

M. José LESERRE répond que les 3 possibilités ont été étudiées et que le choix de municipaliser a été pris.

M. Florencio MARTIN demande si une raison économique peut expliquer ce choix, si la Ville souhaite réallouer les moyens de l'Association sur d'autres axes.

M. José LESERRE répond que cela n'est pas l'objectif, ce dernier étant bien de se mettre en conformité avec la loi tout en reprenant le personnel et la qualité.

Mme Naouale ZAKHNINE demande si les élus présents connaissent les activités proposées et le fonctionnement d'Aubervacances-Loisirs.

M. Rédouane BENSABER prend la parole et signale que si la légalité semble être le mot fort du jour, il s'avère que certains aspects légaux n'ont pas été respectés à savoir une rencontre officielle avec la Direction de l'association et les membres du CSE, l'élaboration de fiche de poste mentionnant la reprise en tant que fonctionnaire ou en tant que CDI.

M. Florencio MARTIN demande comment seront organisées les choses après le transfert. Il demande quel est le projet, à terme, pour le secteur enfance.

M. José LESERRE répond qu'il ne peut pas répondre comme cela à des questions organisationnelles.

Mme Naouale ZAKHNINE demande s'il la mise en place des réservations en centres de loisirs élémentaire est envisagée.

M. Guillaume GODIN, répond que, dans un souci de limitation du gaspillage alimentaire, la mise en place des réservations est effectivement envisagée.

Mme Khoukha SLAMANI répond que les parents y sont fermement opposés.

Mme Jacqueline LEGUILLARD signale que la réservation ne s'opère pas pour les cantines scolaires.

Mme Stéphanie ALBERTO prend la parole et revient sur la problématique rencontrée le 28 octobre, journée lors de laquelle le centre de loisirs Tony Lainé a vu ses effectifs grimper en flèche. Les effectifs transmis au service économat de la ville ayant été revu à la baisse par SIRESCO, il n'y avait pas assez de repas à 12h. SIRESCO a donc relivré le centre à 13h. Elle ajoute que sur cette problématique précise, tout et son contraire a été avancé sans que personne n'interroge les principaux concernés à savoir l'association.

Mme Yasmina BAZIZ quitte la séance à 21h25.

Mme Jacqueline LEGUILLARD signale que la mise en place des réservations entrainera une baisse de fréquentation des maisons de l'enfance notamment parmi les familles dont les situations sont les plus précaires.

Mme Camille BORGEAIS déclare que l'association a déjà, par le passé, mis en place des réservations lors des mercredis et des vacances. Cela n'a en aucun cas permis de diminuer le gaspillage alimentaire. Elle ajoute que ce processus peut fonctionner en centre de loisirs maternels car les enfants ne viennent pas seuls. Pour les élémentaires, cela risque de laisser sur le carreau les enfants qui viennent seuls, ceux-là mêmes qui ont le plus besoin d'avoir accès aux loisirs.

Mme Naouale ZAKHNINE signale que cela pénalise aussi et surtout les enfants. Elle ajoute que si rien ne devait changer, il semblerait que certains changements soient à prévoir.

Mme Célia BACCHINI déclare qu'elle espère que ce chantier ne sera pas à travailler par Aubervacances-Loisirs d'ici septembre.

Mme Khoukha SLAMANI signale que les centres de loisirs et de vacances sont les seules vacances d'une grande partie des enfants d'Aubervilliers. La réservation pourrait les priver de ces loisirs ce qui est inacceptable.

M. Florencio MARTIN demande si le projet de convention est déjà rédigé. Si oui, les réservations des places en centres de loisirs y figurent-elles ?

Mme Célia BACCHINI demande si l'association va être associée à l'élaboration de cette convention et du montant de subvention allouée pour 2022 (jusqu'à août).

M. José LESERRE répond que le travail partenarial va perdurer comme avant jusqu'à fin août.

M. Patrice LAVAUD signale que les informations sont obtenues à la marge. Il ajoute que rien ne devait changer et que les réservations semblent en réalité d'actualité. Il demande quel est le projet, les horaires envisagés, les modalités de fonctionnement envisagées, le taux d'encadrement envisagé, le budget envisagé. Il ajoute que maintenant que la décision est prise, il faut un vrai projet.

M. José LESERRE déclare que le projet sera travaillé en collaboration.

Mme Célia BACCHINI signale que la collaboration n'a pas vraiment été d'actualité jusqu'à présent.

M. José LESERRE répond que les débats tournent en rond. Il déclare que la municipalisation est organisée pour répondre à un besoin juridique.

M. Florencio MARTIN signale qu'il espère que l'Administration aura envie de discuter avec l'Association, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant.

Sans autres points évoqués, il clôt ensuite la séance à 21h44.

